

Gouvernance

Agenda 21 locaux et participation des femmes aux instances de gouvernance

Une nouvelle gouvernance locale, basée sur la négociation entre collectivités locales, partenaires et citoyens s'impose au regard du développement durable. Cette nouvelle gouvernance locale exige de redéfinir des partenariats appropriés : la mise en place de structures décisionnelles ou participatives, ouvertes à la population et aux partenaires institutionnels et privés, qui donne de l'importance à la place des femmes.

Mission Développement Durable et Évaluation Environnementale, DEAL

Agenda 21 locaux

Depuis 2013, plus d'un tiers de la population guadeloupéenne est concerné par un agenda 21 « de proximité », quel qu'en soit l'état d'avancement. L'engagement d'une démarche Agenda 21 local traduit la volonté d'une ou plusieurs collectivités d'engager leur territoire et leurs habitants dans une démarche d'amélioration continue, guidée par les principes du développement durable. À ce jour une seule démarche est reconnue par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE).

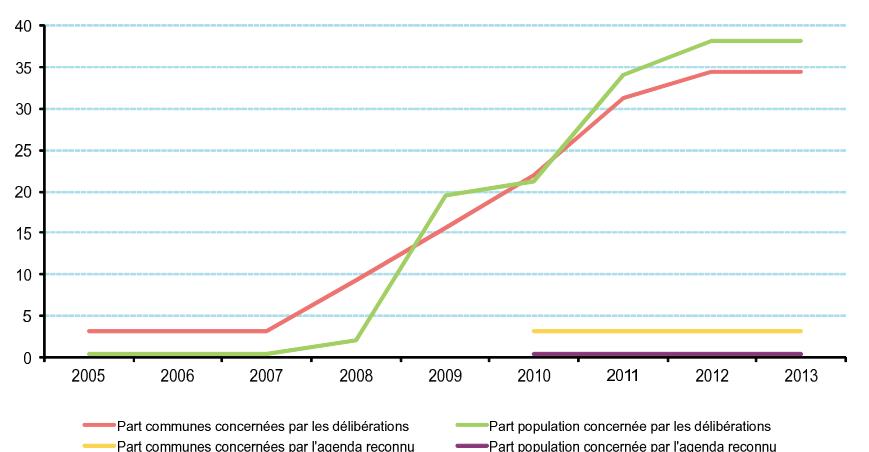
En 1992, la France s'est engagée aux côtés de 177 autres pays à promouvoir le développement durable, en signant la déclaration de Rio pour l'environnement et le développement et en approuvant l'Agenda 21, nommé aussi programme Action 21, pour un développement durable de la planète. En France, le ministère de l'Écologie et ses partenaires (associations d'élus, ministères, agences et associations pour le développement durable ...) ont défini un cadre de référence des agendas 21 locaux. Il rappelle les finalités du développement durable et précise les cinq éléments de démarche fondamentaux à mettre en œuvre pour élaborer un agenda 21 local :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les démarches Agenda 21 peuvent être portées par des acteurs différents : une commune, un groupement de communes, un pays, un parc naturel régional, un département, une région.

32 En Guadeloupe, une commune a un agenda 21 reconnu depuis 2005

Part des collectivités engagées par délibération dans une démarche Agenda 21



*A l'échelle des territoires, le programme Action 21 préconise la mise en place d'agendas 21 locaux, démarches volontaires visant à décliner et à mettre en œuvre localement le programme global de Rio.

Sources : DEAL/MDDEE, RP99, RP2006, RP2011.

Depuis 2013, 10 collectivités de Guadeloupe (9 communes et la communauté d'agglomération Cap Excellence, qui regroupe les trois communes de Baie-Mahault, de Pointe-à-Pitre et des Abymes, soit le quart de la population guadeloupéenne) sont engagées dans une démarche d'agenda 21 « de proximité », quel qu'en soit l'état d'avancement, de l'initialisation à la mise en œuvre des plans d'actions.

Cela correspond à 11 communes, soit 34 % des communes de Guadeloupe, et un peu plus de 38 % de la population totale. Parmi ces dix démarches, une seule (agenda 21 de la Désirade) est reconnue par le MEDDE depuis 2010.

Deux autres collectivités (Morne-à-l'Eau et Saint-Claude) ont déposé leur dossier de candidature à la 9ème session (2014) de reconnaissance Agenda 21 local France.

Participation des femmes aux instances de gouvernance

La participation des femmes aux instances de gouvernance donne des indications sur les efforts nécessaires pour que chaque citoyen ou citoyenne participe effectivement au processus de décision.

La Guadeloupe est dans la moyenne nationale concernant la part des femmes parmi les conseillers généraux avec 48 % de femmes en 2010 et 15 % de femmes siégeant en 2011 (14 % en France métropolitaine). C'est un peu mieux que la Martinique (11 %) et la Réunion (12 %).



© Louis Redaud

Agenda 21 de Saint-Claude : Forum de présentation du plan d'actions à la population (vendredi 27 juin 2014)

33 La Guadeloupe est dans la moyenne nationale

Participation des femmes aux instances de gouvernance en 2011 (en %)

	Maires en 2008	Conseillers généraux siégeant en 2011	Conseillers régionaux en 2010
France métropolitaine	13,8	14,0	48,0
Guadeloupe	nd	15,0	48,8
Guyane	nd	5,3	48,4
Martinique	nd	11,1	47,9
La Réunion	nd	12,2	47,2
France	nd	14,0	48,0

nd : données non disponibles.

Champ : femmes élues lors des élections générales. Quelques changements ont pu intervenir lors d'élections partielles.

Source : *Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes*.